

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 22/09/2022 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 13 Votants : 14

Absents : Excusés : 0

Date de la convocation : 16/09/2022

Date d'affichage : 16/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le 22 septembre 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE – P COLMACHE

Ont donné pouvoir : Michèle RIVET à Nadine ANGENIEUX

Nadine ANGENIEUX a été nommée secrétaire.

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

9 - DM 02

L'attribution de Compensation votée au 23/06/2022 nécessite une Décision modificative au budget. En effet, le budget a été voté pour 21 307 € et pour l'année 2022 l'attribution de compensation est de 27 432 €.

Fonctionnement	Diminution de crédit	Augmentation de Crédit
739211 Attribution de compensation		6 125.00 €
6232 Missions et réceptions	4 000.00 €	
6574 Subvention de Fonctionnement	2 125.00 €	
Total Fonctionnement	6 125.00 €	6 125.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 22/09/2022

Yves COLOMB, Maire,

Nadine ANGENIEUX, Secrétaire,


